

Editorial

Après l'analyse de l'évolution de la gestion du Conseil Général, celle du Grand Lyon démontre à nouveau **l'incapacité de nos élus et de notre administration** à gérer correctement nos collectivités territoriales!

Il n'est pas dans les compétences de CANOL d'analyser en détail cette gestion. La **Chambre Régionale des Comptes** a effectué certains contrôles. Elle en a tiré des observations très «feutrées» (elle ne parle jamais de gabegie même quand celle-ci saute aux yeux!) que nous avons cru bon de résumer. Ces conclusions sont édifiantes : on constate un **laisser-aller** général dans tous les organismes recensés. A la Communauté Urbaine, on appelle «**galaxie**» l'ensemble des organismes auxquels certaines missions sont déléguées : **comment maîtriser une galaxie?**

Bien que les élus soient parfois unanimes pour souhaiter des économies, aucun n'est en mesure de les réaliser!

Dans les errements constatés, quand les faits sont flagrants, les responsables ne sont jamais identifiés (on attend toujours de connaître ceux du périphérique nord)!

Malgré leurs capacités et leur bonne volonté initiale, **nos conseillers communautaires**, comme nos conseillers généraux ou nos députés, ne **semblent pas être en mesure de tenir la barre de ces flottes, dont chaque unité paraît autonome.**

Dans beaucoup de pays occidentaux, les élus font maintenant appel à des **organismes de contrôle indépendants de l'Etat**. Ceux-ci étudient la gestion et proposent des solutions. Les élus sont alors en mesure de décider avec un point de vue autre que celui de l'administration. Encore faut-il qu'ils aient la volonté de l'imposer!

Le Grand Lyon : un paquebot, ou une flotte en péril?

Notre communauté urbaine, le «Grand Lyon», se distingue par un **très beau site Internet** qui permet d'avoir accès à de nombreuses informations utiles. Nous y avons trouvé beaucoup de chiffres et d'explications sur la gestion de 1999, dernier exercice comptable connu. Certaines comparaisons avec les années précédentes y figurent, remontant à 1995. Nous avons donc choisi 1995 comme point de départ de nos analyses.

Si les taux d'imposition fixés par le Grand Lyon ont très peu bougé (+1,2%), **les recettes de fonctionnement ont tout de même augmenté de 25%**. Pendant la même période, **pour une inflation de 4,3%, les dépenses de fonctionnement, qui reflètent le train de vie de la collectivité, ont augmenté de 33% et la dette de 50%.**

Le coût du rachat du périphérique Nord (2,7 milliards de F, équivalent à l'accroissement de la dette) démontre que la communauté n'a pas été en mesure de réaliser les économies indispensables pour compenser cette charge non anticipée.

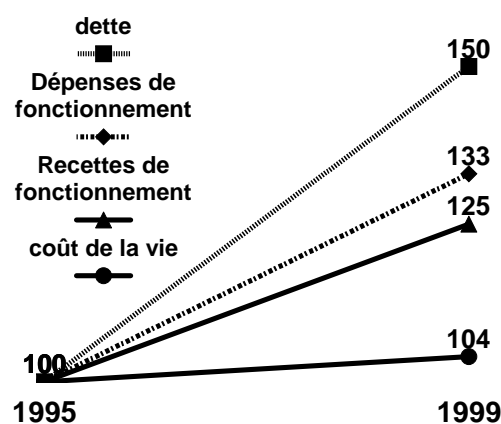
Cet édifice, qui devait être indolore pour les contribuables, leur aura finalement coûté 6,6 milliards, dont 3,8 milliards par l'intermédiaire de la Communauté Urbaine. Et de nouveaux aménagements sont déjà nécessaires!

Nous avons relevé **d'énormes variations entre les estimations des budgets primitifs et les dépenses effectivement réalisées**. Ainsi, en 1999 :

- l'agence d'Urbanisme a coûté 36 MF au lieu de 23 (20 conseillers du Grand Lyon siègent pourtant à son conseil d'administration!), l'office du tourisme 2,8 MF au lieu de 2,2, les associations de personnel 11,4 MF au lieu de 9,3... et les «autres mouvements budgétaires» 22 MF au lieu de 0.
- le coût des opérations Perrache Confluent est passé de 4,3 à 9,5 MF, le tramway de 19 à 51 MF et les déficits des Zones d'Aménagement Concertées de 20 à 85 MF.
- les subventions aux organismes s'occupant du logement social se sont élevées à 38 MF pour combler leurs déficits!

Il faut dire **qu'une très grosse partie des missions du Grand Lyon est confiée à des organismes publics** (cf p 4), dont la préoccupation première ne semble pas être une saine gestion (voir pages 2 et 3 les observations de la Chambre Régionale des Comptes)! Même si les observations de cette dernière paraissent anciennes (les observations définitives arrivent souvent 2 ans après les faits constatés!), il apparaît que, comme à l'OPAC du Grand Lyon et à l'Office du Tourisme, ces observations mettent un temps encore plus important à être suivies d'action... quand elles le sont!

Ces dépenses non maîtrisées croissent toujours plus vite que les recettes. C'était encore le cas en 2000 avec l'annonce de coûts de fonctionnement «qui n'augmenteront que de 9,7%»!



Les observations de la Chambre Régionale des Comptes

❖ Tronçon Nord du Périphérique

(en janvier 97, donc avant rachat par la collectivité) :

- réalisation décidée et conduite en bousculant les étapes et avec un contrôle minimum des assemblées délibérantes
- consultation limitée à 2 sociétés et biaisée dès le départ
- rôle prépondérant du concessionnaire en matière d'études
- recours à des prestations extérieures coûteuses
- besoin de financement porté de 3,887 à plus de 6 milliards de F
- participation accrue des collectivités locales au financement (plus de 50%!)

❖ Délégation du service des eaux à la Compagnie Générale des Eaux (juin 97) :

- absence d'une étude économique sérieuse préalable à la modification du contrat
- 142 MF encaissés par la C.G.E. au lieu de la communauté urbaine!
- absence de vérification des comptes de la CGE par un commissaire aux comptes
- 18 MF imputés au contrat alors qu'ils ont servi à l'organisation du championnat du monde d'échecs 1990
- fonds de garantie beaucoup trop avantageux pour le concessionnaire

❖ Politique foncière (déc. 97) :

- retard important dans la mise en oeuvre du programme local de l'habitat et méconnaissance de son patrimoine
- fonctionnaires ayant une activité lucrative dans une société d'économie mixte

❖ Opérations de Zones d'aménagement concerté (déc. 97) :

- absence de comptes rendus annuels et de délibérations du conseil communautaire pendant

La mission et l'organisation du Grand Lyon

La communauté urbaine est administrée par un conseil de communauté, l'équivalent du conseil municipal au sein d'une commune. Il est composé de **155 membres, désignés pour 6 ans, au sein des 55 conseils municipaux des communes composant le Grand Lyon.**

Le nombre de sièges au conseil est attribué à chaque commune au prorata de l'importance de sa population, **chaque commune disposant d'au moins un siège.** Lyon dispose de 53 sièges. Les communes du Nord-ouest de Lyon disposent chacune d'un siège sauf Sainte-Foy, Ecully et Tassin qui ont 2 sièges.

Le conseil se réunit environ dix fois par an, lors de séances publiques où est examiné à chaque fois une centaine de dossiers. Chaque décision est prise par le conseil, à la majorité. **Le bureau** est composé du président et des **38 vice-présidents** élus par l'assemblée communautaire. Il est chargé de faire appliquer les décisions prises par le conseil. Chaque vice-président a la responsabilité d'un domaine précis : déplacements urbains, finances, patrimoine, écologie urbaine, propreté... Dans la précédente mandature, les maires de Charbonnières, Ecully, Francheville, Limonest, Sainte-Foy et Tassin occupaient chacun un poste de vice-président.

Les conseillers du Grand Lyon touchaient en 2000 l'allocation mensuelle brute suivante : 6 426 F pour un conseiller, 10 900 F pour un vice-Président et 21800 F pour le président. Ils cumulent les indemnités de leurs différents mandats électifs et des sièges occupés aux conseils d'administration ou de surveillance d'établissements publics ou de sociétés d'économie mixte (il y en a une soixantaine qui dépendent du Grand Lyon), sans pouvoir dépasser 50 000 F net.

Lors de sa création en 1969, **les missions confiées à la communauté urbaine** étaient essentiellement l'urbanisme, l'équipement, les collèges et lycées (ces derniers sont maintenant confiés à la région), le logement, l'incendie, les transports urbains, l'eau, l'assainissement, les ordures ménagères, les cimetières, les abattoirs, les marchés d'intérêt national et les parcs de stationnement.

La loi Chevènement de juillet 1999 permet l'extension des compétences des communautés urbaines aux domaines suivants : culture, sport, socio-éducatif, socio-culturel, environnement et politique de la ville. Cette extension demande l'accord des communes et n'a pas encore été décidée pour le Grand Lyon.

La loi Chevènement instaure également la Taxe professionnelle Unique (TPU), qui sera appliquée dans la communauté urbaine à compter de 2002 et sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

Les recettes

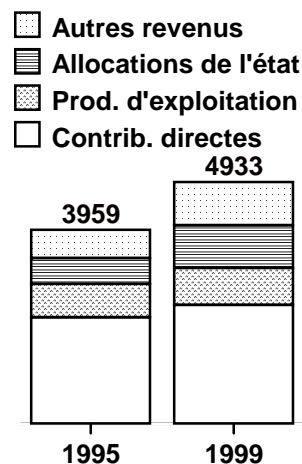
En 1999, les recettes de fonctionnement du Grand Lyon s'élevaient à 4 933 millions de francs, en progression de 25% par rapport à 1995 (inflation : 4,3 % sur la période). Elles comprennent :

- **Les contributions directes** (taxe d'habitation, taxes foncières et taxe professionnelle), qui représentent plus de 48% de l'ensemble. Payées par les contribuables et les entreprises, elles ont augmenté de 11,7% en 4 ans. Cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation de l'assiette (l'évaluation des biens supportant l'impôt), les taux n'ayant augmenté que de 1,2% sur la période.

- **les produits d'exploitation** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance d'assainissement), 750 MF en 1999, environ 15% de l'ensemble : elles augmentent de 10,2%.

- **La participation de l'état** (dotation générale de fonctionnement et allocations compensatrices fiscales). Elle est de 18% du total et a augmenté de 64%. Cette augmentation est due essentiellement à la compensation de la baisse de la taxe professionnelle.

- **Les autres revenus**, (recettes domaniales,



Fiscalité comparée du Grand Lyon

Quand nous payons nos impôts locaux, une partie de l'argent versé va à la commune, une autre partie va au Grand Lyon, le reste est partagé entre le département, la région et l'état.

La comparaison des **montants moyens payés en 1999 par habitant pour la taxe d'habitation** (hors abattement pour personne à charge et en tenant compte du nombre moyen d'habitants par foyer) dans les communes les plus importantes du nord-ouest lyonnais, avec celui payé par un habitant lyonnais et ceux payés par les habitants de Brignais et Chaponost (hors Grand Lyon) donne le résultat suivant (parts commune et Intercommunalité seules) :

A part Sainte-Foy qui a des taux d'imposition très élevés, **les habitants des communes du Nord-Ouest Lyonnais** paient moins cher que les Lyonnais. Cela paraît normal en raison de l'importance de cette

métropole qui impose des structures d'un coût élevé. En revanche, ils contribuent plus que les Lyonnais aux seuls frais de gestion de la communauté urbaine! Quand on constate le développement des transports en commun dans Lyon intra muros et que l'on voit les difficultés d'accès des banlieusards pour accéder à ces mêmes transports (faible desserte par bus, voies rétrécies, installation de feux rouges inutiles,...), **on est en droit de se demander si les habitants des communes de la couronne ne paient pas en partie à la place des Lyonnais!**

Considérons maintenant les montants payés dans les communes hors Grand Lyon d'un même niveau de population, telles que **Brignais et Chaponost**. On comprend fort bien qu'elles **ne souhaitent pas faire partie du Grand Lyon** : leurs habitants paient en moyenne 40% de moins que ceux qui en font partie.

Ce phénomène se manifeste aussi très clairement dans le domaine de **l'enlèvement**

La dette et la capacité d'auto-financement

La dette, qui était de 5 104 MF fin 1994, est passée à 7 643 MF fin 1999, soit une augmentation de 2 539 MF (50%), du même ordre que ce que le Tronçon périphérique nord a coûté pendant la période (2,7 milliards de F), alors qu'il avait été dit et écrit que ce coût serait en partie comblé par des économies... On ne les voit nulle part apparaître! **En 2001 le budget prévoit encore que les dépenses vont augmenter plus vite que les recettes (6,2% contre 4,5%)** et la capacité d'autofinancement va encore diminuer! Il ne faut pas être grand clerc pour annoncer que les contribuables vont encore devoir mettre la main au porte-monnaie si des mesures drastiques ne sont pas prises rapidement!

Nous n'avons pu obtenir les échéanciers de la dette, ce qui aurait permis de découvrir comment il était possible d'augmenter cette dette... sans en augmenter les remboursements!

La communauté urbaine garantit aussi les emprunts des organismes à qui elle délègue certaines missions (OPAC, SEPI, SYTRAL, etc.). Cette dette sera en principe

Les observations de la Chambre Régionale des Comptes

❖ Office du Tourisme (octobre 98) :

- accumulation de résultats négatifs
- manque de rigueur administrative

❖ Office Public d'Aménagement de Construction (O.P.A.C.) du Grand Lyon (novembre 99) :

- frais de personnel nettement plus élevés que moyenne nationale (18,4% au lieu de 13,6%) et forte progression des salaires
- nécessité de dotations élevées de capitaux publics suite à mauvaises solutions financières
- le nombre de logements vacants a plus que doublé de 1994 à 1998
- coûts de gestion trop élevés (4 439 F par appartement)
- création d'un GIE utilisé pour régler des dépenses de personnel au lieu et place des offices communautaires (gestion de fait!), cumul d'emplois publics
- le comité d'action sociale verse un 13ème mois défiscalisé au personnel et non assujéti aux cotisations sociales.
- vide contractuel avec l'Etat pour l'utilisation des résidences de l'Ecole Normale Supérieure construites par l'OPAC. La ville de Lyon a cédé gratuitement le terrain et l'Etat ne paie pas ses loyers (35 MF de dette au 31/12/98).
- rémunérations injustifiées de 2 directeurs et de certains employés
- charges informatiques très élevées pour de faibles résultats ; disparition de mobiliers
- attribution de logements avant accord de la commission, qui ne dispose que de renseignements incomplets
- surévaluation des appels de provisions pour charges locatives
- impayés représentant 10,8% du quittance annuel (moyenne nationale 6,9%) (1 seul agent = carence grave!).

Pourquoi et comment aider C.A.N.O.L.?

Cette association est récente. Elle ne bénéficie naturellement d'aucune subvention! Elle ne réunit que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs à la faire vivre, à rechercher, analyser, contrôler, publier et diffuser ces informations!

Son but est de vous informer des anomalies constatées dans l'administration des collectivités territoriales et de faire ainsi pression sur nos élus afin qu'ils gèrent, non en démagogue, mais en père de famille!

Si vous souhaitez qu'elle continue son oeuvre, elle a besoin de votre aide sous 2 formes :

- financièrement pour lui permettre de survivre
- en temps alloué pour réunir, analyser, rédiger et diffuser toutes les informations

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la communauté urbaine se sont élevées à près de 4 milliards de F en 1999, en progression de 33% depuis 1995 (inflation 4,3%). Les recettes correspondantes (près de 5 milliards de F) n'ayant augmenté que de 25%, la marge nécessaire au financement des investissements diminue chaque année... on élude le problème en recourant à l'emprunt plutôt qu'en recherchant des économies!

L'étude de l'évolution de ces dépenses par grande masse s'avère impossible en raison des changements de structures et des transferts de personnel. Ainsi, fin 1998, le transfert de 1053 personnes (sur un effectif total de 5334) à l'Etablissement Public d'Incendie et de Secours. En 1999 transfert à la ville de Lyon du service des permis de construire et réintégration du personnel informatique de la société d'économie mixte ICARE.

La comparaison par secteur d'activité (administration, urbanisme, voirie, logement, transports, sécurité,...) n'est pas possible non plus, le système comptable ayant changé en 1997. L'analyse que publie le Grand Lyon pour 1999 est invérifiable comptablement et ne porte que sur le budget et non sur les dépenses réellement effectuées (2 850 MF au lieu de 3 985 MF, soit 40% de différence)!

L'étude des **subventions** a montré que leur attribution semble correspondre dans l'ensemble aux missions de la communauté, à quelques exceptions près : aides à Lomé, Ouagadougou, Bamako (même si certaines sont elles-mêmes subventionnées par le Ministère des Affaires Etrangères), missions en Pologne et en Ukraine et «achats d'espace publicitaire» à l'O.L. (4 MF), à l'ASVEL (2 MF), et aux Lions (hockey sur glace , 1 MF), octroi d'une aide de 92 MF à l'Air Liquide pour permettre à SMI-KOYO d'étendre son implantation!

Dans son dernier rapport, la Chambre régionale des comptes a relevé **beaucoup d'anomalies dans la gestion du personnel :**

- durée du travail dérogatoire à 37h30 et prime d'intéressement collective depuis 1992 en l'absence de délibération du conseil communautaire
- mises à disposition de personnel peu transparentes!
- **4,21% de la masse salariale consacrés aux associations de personnel**, ce qui est énorme!

Les délégations du Grand Lyon

Il n'est pas possible d'étudier la gestion de la communauté urbaine sans examiner les organismes qui remplissent des missions que le Grand Lyon leur confie. Ils concernent :

- les **transports urbains** : le SYTRAL (syndicat des Transports de l'Agglomération lyonnaise), qui gère les T.C.L., Lyon Parc Auto,...
- **l'habitat social** : OPAC (Office Public d'Aménagement et de construction) du Grand Lyon, OPAC de Villeurbanne,...
- **l'aménagement urbain** : SERL, Agence d'Urbanisme,...
- **le développement et le rayonnement** : Lyon Congrès, Office de Tourisme,...
- **les Services publics fondamentaux** : la distribution de l'eau (groupe Vivendi, SDEI), la gestion du Marché d'Intérêt National, le Service d'Incendie et de Secours,...
- les **Gestions spécifiques** : cimetières et... Golf de Chassieu!

Il y a ainsi une soixantaine d'organismes, qui emploient chacun de 3 à 3500 personnes et représentent un effectif total plus important que celui de la commu-

Information de dernière minute!

La **Chambre Régionale des Comptes** vient de rendre public une nouvelle lettre d'observations sur le Grand Lyon. Elle confirme nos opinions, mettant l'accent sur «**un mode d'organisation interne très largement décentralisé, en l'absence des freins et des contre-poids nécessaires, et un mode de gestion très largement externalisé, en l'absence d'une prise en compte globale des besoins, des objectifs et des moyens disponibles**».

Des engagements de corrections de ces déviations ont été pris par le précédent Conseil Communautaire. Espérons

Comment cette étude a-t-elle été réalisée?

Toutes les informations figurant dans ce bulletin sont issues des seuls documents publiés par le Grand Lyon, à savoir :

- les **comptes administratifs de 1994 à 1999**
- les **comptes-rendus des délibérations du conseil de communauté**
- les **bilans sociaux**
- le **site Internet : (www.grandlyon.com)**

ainsi que les lettres d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes accessibles sur Internet (<http://www.ccompte.s.fr/crc/votre-region/rhone-alpes/rhonealn.htm>).

Thèmes traités dans les prochains bulletins

Le prochain numéro, prévu pour le mois d'octobre, sera consacré à l'étude des **comptes du Conseil Régional**.

Il examinera, comme celui-ci, la mission, l'évolution des recettes et des dépenses, de la fiscalité, des effectifs, de la dette, etc...

Le suivant, prévu pour décembre, sera un **récapitulatif des différents impôts**

BULLETIN D'ADHESION 2001

Aidez-nous!

à retourner à C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél : 04.78.34.44.87

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse :

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. (Contribuables Actifs du Nord-Ouest Lyonnais) et joins un chèque de : F (adhésion minimum : 80 F - membre bienfaiteur : 250 F ou plus)

Je pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.